Le Pays des Savanes

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DELIBERATION N°34_CC_2025_CCDS

FINANCEMENT DE L'ETUDE DE FAISABILITE DU PROJET « MUSEE EUROPEEN DE LA BIODIVERSITE ET DES CULTURES DE L'AMAZONIE » A IRACOUBO

Séance du 15 avril 2025

Date de convocation : 8 avril 2025 – **2ème convocation**

L'an deux mil vingt-cinq et le quinze avril à neuf heures, le Conseil Communautaire convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de délibérations de l'Hôtel de ville de Kourou, sous la présidence de Monsieur François RINGUET, Président de la Communauté de Communes des Savanes.

Conseillers communautaires présents :

François RINGUET, Céline REGIS, Véronique JACARIA, Françoise FREDOC, Yves VANG, André-Roland BERTHIER, Gaëtan STANISLAS, Pierre-Richard AUGUSTIN, Rodolphe HORTH, Annick ANDRE, Sylvio BOCAGE, Patrick COSSET

Absent excusé ayant donné procuration :

Fidélia BOCAGE à Sylvio BOCAGE

Michelle ORIZONO HORTH à Patrick COSSET

Martine PAPAIX à François RINGUET

Absents excusés :

Michel-Ange JEREMIE, Jean-Robert CHOCHO, Eliette BEAUFORT, Rosange CARENE, Nicolas Chun Hong CHEUNG, Valéria COELHO MACIEL JUILLERAT, Frédéric LLADERES, Davy RIMANE, Lauric SOPHIE, Célia TARQUIN, Alain YANG, Céline ZULEMARO

Absents non excusés :

Jean-Etienne ANTOINETTE, Loriane DECHESNE, Francine GANE, Jean-Raymond HORTH, Johanna HORTH, Diana JAMES, Candida MARTINEZ, Alex MADELEINE.

A été nommé Secrétaire de séance **Madame Françoise FREDOC**

Membres du Conseil Communautaire ne formant pas la majorité des membres en exercice.

Le Président fait donner lecture du rapport de présentation :

« La présente délibération vise à se prononcer quant au financement de l'étude de projet « Musée Européen de la Biodiversité et des Cultures de l'Amazonie à Iracoubo » porté par la commune d'Iracoubo.

Dans le cadre de la réalisation de l'opération intitulée « Musée Européen de la Biodiversité et des Cultures de l'Amazonie », Madame le Maire de la commune d'Iracoubo a sollicité un accompagnement de la CCDS dans la définition du projet.

A ce stade du projet, une étude de cadrage stratégique est essentielle pour définir les contours du projet, mobiliser les partenaires et garantir son financement à long terme car la construction de ce musée mettra en avant la richesse exceptionnelle de la biodiversité de l'Amazonie tout en célébrant les cultures locales et amérindiennes ainsi que leurs interactions avec l'environnement.

Les objectifs du projet sont les suivants :

- ✓ Valoriser le patrimoine naturel et culturel
  - Préserver la biodiversité et les savoirs traditionnels
  - Sensibiliser le grand public et les chercheurs aux enjeux environnementaux

- ✓ Développer l'attractivité économique et touristique du territoire
  - Créer des emplois directs et indirects
  - Renforcer le dynamisme local et régional grâce à des infrastructures touristiques

- ✓ Rayonner au-delà des frontières
  - Inscrire le projet dans des dynamiques internationales
  - Promouvoir la Guyane comme territoire d'innovation et de préservation durable

Le coût de l'étude est estimé à 29 000€ sur une période de 4 mois selon le calendrier d'exécution suivant :

Phase	**Activité**	**Durée**	**Montant estimé**
Phase 1 : Diagnostic	Analyse des besoins, des enjeux et des contraintes.	1 mois	5 000,00€
Phase 2 : Définition stratégique	Élaboration des objectifs, scénarios, et stratégie de mise en œuvre.	1 mois	9 000,00€
Phase 3 : Mobilisation des partenaires	Identification des financeurs et rédaction d'un plan d'action.	1 mois	5 000,00€
Phase 4 : communication	Production des supports (présentations, fiches projets, plaquettes	1 mois	10 000,00€

Les membres du conseil communautaire sont invités à se prononcer sur le projet de délibération :

Le Conseil Communautaire,

APPROUVE de financer l'étude de faisabilité du projet « Musée Européen de la Biodiversité et des Cultures de l'Amazonie » porté par la commune d'Iracoubo

APPROUVE le coût prévisionnel de l'étude selon la planification suivante :

Calendrier d'exécution			
Phase	**Activité**	**Durée**	**Montant estimé**
Phase 1 : Diagnostic	Analyse des besoins, des enjeux et des contraintes.	1 mois	5 000,00€
Phase 2 : Définition stratégique	Élaboration des objectifs, scénarios, et stratégie de mise en œuvre.	1 mois	9 000,00€
Phase 3 : Mobilisation des partenaires	Identification des financeurs et rédaction d'un plan d'action.	1 mois	5 000,00€
Phase 4 : communication	Production des supports (présentations, fiches projets, plaquettes	1 mois	10 000,00€
Durée totale : 4 mois **Coût total estimé : 29,000 €**			

INSCRIT les crédits nécessaires au budget 2025

AUTORISE le Président à **SIGNER** tous les actes afférents à ce dossier.»

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu la création de la communauté de communes des savanes par arrêté n°2154/SG/2D/1B/2010 du 23/11/2010 ;
Vu les statuts de la communauté de communes des savanes révisés en date du 25/03/2019 ;
Vu l'installation du conseil communautaire en date du 4 novembre 2020 ;
Vu l'avis favorable du Bureau communautaire du 1er avril 2025 ;
Vu le rapport de présentation ;

ENTENDU L'EXPOSE DU RAPPORT DU PRESIDENT
APRES EN AVOIR DELIBERE,

A l'unanimité des membres présents,

ARTICLE 1 : DONNE ACTE à Monsieur le Président de son rapport.

ARTICLE 2 : **APPROUVE** de financer l'étude de faisabilité du projet « Musée Européen de la Biodiversité et des Cultures de l'Amazonie » porté par la commune d'Iracoubo.

ARTICLE 3 : APPROUVE le coût prévisionnel de l'étude selon la planification suivante :

Calendrier d'exécution			
Phase	**Activité**	**Durée**	**Montant estimé**
Phase 1 : Diagnostic	Analyse des besoins, des enjeux et des contraintes.	1 mois	5 000,00€
Phase 2 : Définition stratégique	Élaboration des objectifs, scénarios, et stratégie de mise en œuvre.	1 mois	9 000,00€
Phase 3 : Mobilisation des partenaires	Identification des financeurs et rédaction d'un plan d'action.	1 mois	5 000,00€
Phase 4 : communication	Production des supports (présentations, fiches projets, plaquettes	1 mois	10 000,00€
Durée totale : 4 mois **Coût total estimé : 29,000 €**			

ARTICLE 4 : INSCRIT les crédits nécessaires au budget 2025.

ARTICLE 5 : AUTORISE le Président à **SIGNER** tous les actes afférents à ce dossier.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Cayenne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

VOTE :
Nombre de conseillers en exercice : 35
Quorum : 18
Nombre de conseillers présents : 12
Nombre de procurations : 03
Nombre de votants : 15
Pour : 15
Contre : 00
Abstention(s) : 00

Fait et délibéré à Kourou en séance publique, le 15 avril 2025

Pour extrait et certifié conforme,

Le Président,

François RINGUET

AR-Préfecture de Guyane
973-200027548-20250423-18-DE
Acte certifié éxécutoire
Réception par le Préfet : 23-04-2025
Publication le : 24-04-2025